

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

**DEPARTEMENT
DE LA
HAUTE-GARONNE**

**ARRONDISSEMENT
DE
TOULOUSE**

**MAIRIE
DE
L'UNION
31240**

05.62.89.22.89



Nombre de conseillers
- en exercice : 33
- présents : 31
- ayant pris part au vote : 33
- procurations : 2

L'an deux mille quatorze et le 28 mai à 18 heures 30, le Conseil Municipal de la commune de L'UNION s'est réuni exceptionnellement à la salle des Fêtes, sur convocation régulière en date du 16 mai 2014, sous la présidence de Monsieur Marc PERE, Maire.

Etaient présents : M. MARC PERE, , M.YVAN NAVARRO, MME BRIGITTE BEC, MME VALERIE QUONIAM-DOUREL, M.NICOLAS COSTES, MME SYLVIE PIEROT, M. LAURENT ROUX, MME MONIQUE GUEDES, M. DAVID ROFE, MME MICHELE CHAVE, M. FREDERIC BAMIERE, M.PATRICE ETAVE, MME BRIGITTE COLOMIE, MME KATY COLDER, MME NATHALIE SIMON-LABRIC, M. DENIS MOLET, MME ISABELLE GODEAS, M. LAURENT ORTIC, MME FLORENCE TOULZE, M.PHILIPPE BAUMLIN, MME NATHALIE GAUVRIT, M.JOËL FEUILLERAT, M. DOMINIQUE GIRONNET, MME NADINE MAURIN, M.DANIEL ERWAN , MME CHRISTINE GENNARO-SAINT, M. XAVIER MANGOGNA, MME BRIGITTE CABANES-MURITH, M. JACQUES DAHAN, M. ANDRE PAULHIAC, MME ELISABETH ATTELAN.

Etaient absents excusés ayant donné procuration : M. JEAN-MARIE VITRAC (Pouvoir donné à M. MARC PERE), MME ISABELLE SEROR (Pouvoir donné à M.JACQUES DAHAN).

Etait absent excusé :

M.FREDERIC BAMIERE a été élu secrétaire

DÉLIBÉRATION n° 2014/084

Objet : Retrait de la délibération 2014-060 désignant un délégué au SMEAT

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal que, dans le cadre du contrôle de légalité, Monsieur le Préfet nous a fait part de ces observations, par courrier en date du 6 mai 2014, qui exposent notamment qu'il appartient à la Communauté Urbaine Toulouse Métropole, compétente en la matière, de désigner au sein de son assemblée un délégué titulaire au SMEAT.

Aussi, compte tenu de ces observations, Monsieur le Maire vous propose de retirer la délibération 2014-060 du 23 avril 2014.

Décision

Le Conseil Municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré,

Décide :

Article 1

A l'unanimité de retirer la délibération 2014-060 du 23 avril 2014 désignant un délégué au SMEAT.

*Pour copie conforme,
Le Maire,
Marc PÉRÉ*

- Transmis le 05 JUIN 2014
- Affiché le 05 JUIN 2014

